

Résolution de Porto Alegre

Nous, scientifiques signataires de ce documents, avons été honorés de participer à cette réunion de travail tenue les 18 et 19 mai 2009 à Porto Alegre (Brésil) sous l'égide de l'Université Fédérale et du Ministère Public de Rio Grande do Sul et sous le patronage du Ministère brésilien de la Santé, de l'ICEMS (a), du COMAM/PA (b), du CEVS/RS (c), ainsi que d'autres organisations regroupées sous le nom "International Workshop on Non-Ionizing Radiation, Health and Environment" (d).

Ce texte succède à plusieurs autres résolutions internationales, parmi lesquelles les résolutions de l'ICEMS, approuvées au cours des dix dernières années par des chercheurs de ce domaine et des Médecins. Ces conclusions reposent sur les preuves et les arguments rapportées dans des publications comme le Rapport Bioinitiative et le numéro d'août 2009 du Journal de Physiopathologie concernant les champs électrique et magnétique.

Nous exprimons notre accord sur le fait que la protection de la santé du bien-être et de l'environnement exige l'adoption immédiate du Principe de Précaution qui dispose :
«Quand existent des présomptions d'effets nocifs, quand bien même ils demeurent incertains, les risques résultant d'une absence de décision peuvent être bien plus grands que les conséquences de mesures de contrôle de ces expositions. Le Principe de Précaution renverse la charge de la preuve pour la faire porter sur ceux qui contestent le risque et non plus sur ceux qui le soupçonne»
Ce principe doit s'appliquer tant que les nouveaux résultats scientifiques ne sont pas pris exclusivement en considération pour l'établissement de nouvelles normes d'exposition.

Nous considérons qu'au Brésil comme dans l'ensemble du Monde où on assiste à une explosion sans précédent des applications de CEM non-ionisants dans les télécommunications (téléphonie mobile ou DECT, Wi-Fi, réseaux WiMAX, RFID etc...), et à des bouleversements des réseaux de distribution électrique et de transmission hertzienne de données, ces conclusions doivent informer les personnes en charge de la gestion du risque. Ceci afin qu'elles puissent prendre des mesures adaptées à la protection du public contre les effets d'une exposition prolongée à des niveaux faibles d'ELF et de RF, compte tenu de leur accroissement important au cours des dernières années.

Nous sommes préoccupés par un ensemble de faits incontestables qui montrent que l'exposition au champ électromagnétique perturbe le fonctionnement de base de la biologie humaine et pourrait augmenter le risque de cancer ou d'autres maladies chroniques. Ces phénomènes ont été observés pour des niveaux d'exposition de plusieurs facteurs inférieurs aux normes promulguées par l'ICNIRP et l'International Committee on Electromagnetic Safety (ICES) de l'IEEE. Ces normes sont obsolètes, elles furent élaborées il y a plusieurs décennies à partir du constat d'effets sanitaires ou d'excitation nerveuses résultant d'une élévation de température après des expositions de courte durée à des champs intenses. Les résultats récents de la recherche indiquent que le champ électromagnétique peut avoir des effets nocifs sur la santé même à des niveaux très faibles. Ces normes de l'ICNIRP et de l'IEEE/ICES sont soutenues et mises en avant par des organisations ayant intérêt à empêcher que des précautions ne soient prises dans la mise en oeuvre des techniques, la législation ou l'information du public.

Nous sommes inquiets du fait que les utilisations habituelles des rayonnements non ionisants pour la téléphonie mobile, les ordinateurs sans fil ou autres exposent à un risque sanitaire des enfants, des adolescents, des femmes enceintes, des personnes âgées et des sujets qui sont plus fragiles en raison de l'âge, du handicap ou d'un état de santé connu sous le nom d'électrohypersensibilité.

Nous recommandons fortement les précautions suivantes :

- 1) Les enfants de moins de 16 ans ne doivent pas utiliser les téléphones mobiles ou sans fil sauf en cas d'urgence.
- 2) Les licences WiMAX, les bornes Wi-Fi ou autres techniques sans fil intérieures ou extérieures ne devraient pas être autorisées dans les zones résidentielles, les écoles, les crèches, les maisons de retraite, les hôpitaux ou tout autre bâtiment où les gens séjournent pour de longues durées.
- 3) Les autorisations pour des installations concernant le réseau électrique ou les télécommunications hertziennes, en particulier le téléphone mobile le Wi-Fi et le WiMAX, ne devraient être accordée qu'à l'issue d'une concertation ouverte à tous de sorte que l'approbation collective soit le résultat de la nécessaire application du Principe de Précaution.
- 4) Le progrès des techniques doit être encouragé afin que l'Humanité dispose de moyens nouveaux pour la mise en oeuvre des rayonnements non ionisants au bénéfice de tous. De nouvelles normes d'exposition humaine, basées sur les réalités biologiques et non plus seulement sur des considérations économiques et techniques, permettront d'atteindre cet objectif.
- 5) Nous lançons donc un appel pressant à toutes les Nations afin qu'elles rejoignent la Suisse, l'Italie, la Belgique, la Russie, la Chine et les États-Unis (pour ce qui concerne les normes FCC d'exposition partielle de la tête) et d'autres pays ou régions qui ont choisi des stratégies industrielles prudentes en vue de concilier une plus grande sécurité du public tout en conservant la qualité du service. Nous en appelons solennellement à toutes les Nations afin que soient mobilisées des spécialistes choisis parmi des candidats proposés par la Société Civile (et non parmi les favoris des industriels concernées) afin d'examiner des mesures de précaution dans les techniques, les lois et les conseils afin de développer des politiques visant à réconcilier les préoccupations de santé publique avec les développements à venir des télécommunications sans fil, des lignes de transport et de distribution d'énergie électrique.

Notes :

(a) ICEMS : [International Commission for Electromagnetic Safety
Commission Internationale pour la Sécurité Electromagnétique](#)

(b) COMAM/PA : [Porto Alegre Environmental Council
Conseil pour l'Environnement de Porto Alegre](#)

(c) CEVS/RS : [Rio Grande do Sul Center for Health Vigilance
Centre régional de vigilance sanitaire du Rio Grande do Sul](#)

(d) [International Workshop on Non-Ionizing Radiation, Health and Environment
Congrès International sur les radiations non ionisantes, la santé et l'environnement.](#)

Références :

- [1] Benevento Resolution (2006) and Venice Resolution (2008)
at www.icems.eu.
- [2] BioInitiative Report www.bioinitiative.org
2
A Special Issue of Pathophysiology on the science and public
- [3] health/policy issues regarding Electromagnetic Fields was
published in March 2009. It is the only peer reviewed scientific journal
referenced on this list and is available online at:
www.sciencedirect.com/science/journal/09284680
- [4] International Commission for Nonionizing Radiation Protection,
www.icnirp.de
- [5] Institute of Electrical and Electronic Engineers, www.ieee.org.

Signataires :

Franz Adlkofer, M.D., Verum Foundation, Germany
Carl Blackman, PhD, CFB, US
Martin Blank, PhD., Columbia University, US
Devra L. Davis, PhD, MPA, University of Pittsburgh, US
Om P. Gandhi, PhD. University of Utah, US
Ms. Elizabeth Kelley, MA, Electromagnetic Safety Alliance, US
Michael Kundi, PhD, Medical University of Vienna, Austria
Henry Lai, PhD. University. of Washington, US
Leif Salford, M.D. Lund Univ., Sweden

Dr. Carlos E. C. Abrahão, medical doctor, Campinas, SP, Brazil
Ms. Adilza C. Dode, MRE, MG, Brazil
Prof. Claudio R. Fernández, IFSUL, Pelotas, RS, Brazil
Dr. Robson Spinelli Gomes, MP/RJ, Brazil
Dr. Sergio Koifman, ENSP/Fiocruz, RJ, Brazil
Dr. Renato R. Liber, UNESP, Guaratinguetá, SP, Brazil
Dr. Anaiza H. M. Miranda, Public Promoter, MP/RJ, Brazil
Dr. Ana Maria M. Marchesan, Public Promoter, MP/RS, Brazil
Dr. Alvaro A. de Salles, UFRGS, RS, Brazil
Dr. Solange R. Schaffer, Fundacentro, SP, Brazil
Dr. Cintia Schmidt, environmental lawyer, OAB/RS, Brazil
Dr. Helio A. da Silva, UFJF, MG, Brazil
Dr. Francisco de A. Tejo, UFCG, Pb, Brazil
Dr. Geila R. Vieira, CGVS/SMS, P. Alegre, RS, Brazil

For further information, or to request that your name or the name of your organization be added to this Resolution as a scientist, a member of the general public or as an organization, we welcome you to contact ICEMS at info@icems.eu.